

Les jeunes adultes concluent peu de crédits à la consommation

04.04.2012

D'un coup d'oeil

Les jeunes adultes sont de moins en moins nombreux à conclure des crédits à la consommation. Les prescriptions de la loi sur le crédit à la consommation, en particulier l'examen strict de la solvabilité, font effet. Nonobstant, des mesures nouvelles et rigoureuses contre l'endettement des jeunes sont régulièrement réclamées, lesquelles torpillent la branche sans justification et portent atteinte à des principes de politique économique libéraux. Le récent projet visant à interdire le crédit à la consommation en est un exemple typique.

Le Parlement a récemment transmis une initiative parlementaire exigeant l'interdiction du crédit à la consommation – afin de protéger les jeunes adultes du surendettement. Il l'a fait en l'absence de chiffres certifiés quant à l'endettement des jeunes. Une évaluation (- <http://www.vskf.org/85/Publikationen/Pressemeldungen.html>) de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement montre maintenant qu'une telle réglementation n'est pas nécessaire. Si on considère l'ensemble des tranches d'âge, les jeunes adultes contractent nettement moins de crédits à la consommation. En effet, dans le groupe des 18-24 ans, 4,4 % des personnes prennent un crédit, contre 8,8 % pour le groupe des 18-65 ans, soit deux fois plus. Selon l'étude, seulement 6,5 % de tous les contrats de crédit à la consommation enregistrés auprès de la centrale d'information de crédit (ZEK) ont été conclus par des personnes âgées de 18 à 24 ans, et ce taux tend à reculer.

L'endettement des particuliers ne doit en aucun cas être pris à la légère. Il doit être combattu avec des mesures incisives. La bonne nouvelle est que de telles mesures existent déjà. En effet, la loi sur le crédit à la consommation prévoit un examen strict de la solvabilité. De telles prescriptions d'examen sont également applicables pour les contrats de leasing et les cartes de crédit. Ces règles vont même au-delà de la directive européenne en la matière.

Attaquer les problèmes à la racine : apprentissage d'une gestion responsable de l'argent

Il est important de mettre en place les bons instruments et de tenir compte de la réalité. Les jeunes sont principalement endettés envers des membres de leur famille ou des amis. Édicter des actes normatifs interdisant la publicité sur le crédit à la consommation ne sert à rien si les jeunes adultes sont peu nombreux à en conclure. D'une manière générale, il est totalement déplacé d'interdire la publicité en faveur de produits accessibles légalement. De plus, cela nuit aux consommateurs dans la mesure où ils sont privés d'informations sur des produits disponibles sur le marché et ne peuvent dès lors plus les comparer.

La meilleure mesure contre l'endettement des jeunes est de leur apprendre à gérer leur argent et de leur inculquer un comportement avisé en matière de consommation. C'est dans cette direction que de futures propositions devraient tendre. Des mesures volontaires des branches valent mieux que des

règles juridiques : elles réagissent plus vite et de manière plus efficace au comportement des consommateurs sur le marché.